

RÈGLES INCOTERMS® 2020 – MULTIMODALES

(ADAPTÉES AUX MARCHANDISES CONTENEURISÉES)

	VENDEUR										ACHETEUR													
	Chargé		Douane EXP	Pré-acheminement		*THC	Transport principal				*THC	Douane IMP	Post-acheminement		Déchargé									
EX-Works	EXW																							
Free Carrier	Locaux Vendeur		Autre lieu		+ Connaissance à Bord		FCA																	
Carriage Paid To	CPT																							
Carriage Insurance Paid To	+ Assurance <i>ad-valorem</i> « Tous Risques » au profit de l'acheteur																							
Delivered At Place	DAP																							
Delivered at Place Unloaded	DPU																							
Delivered Duty Paid	Si possible : DDP hors TVA																							
	DDP																							

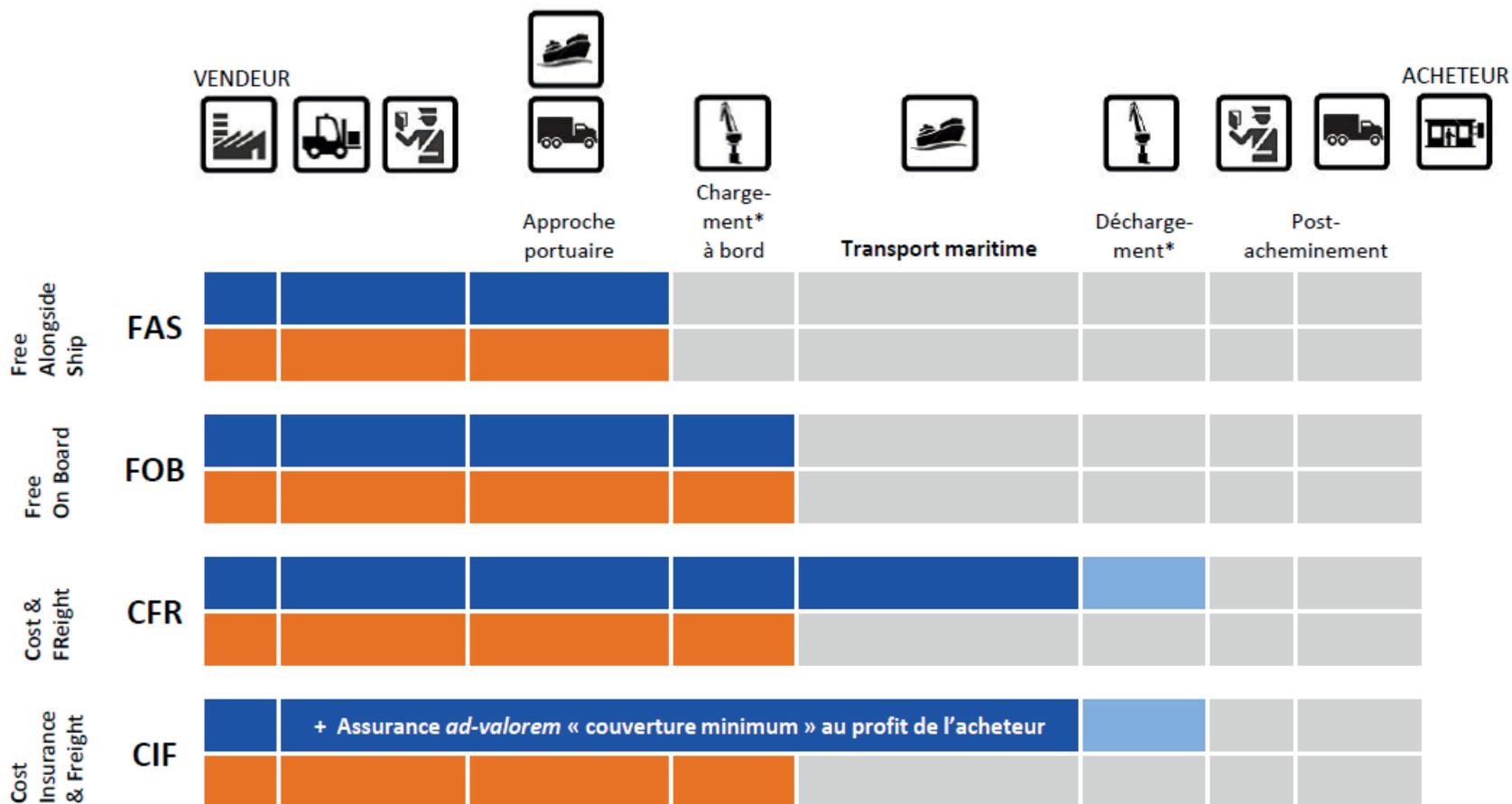
*THC → Terminal Handling Charges

Hormis pour CIP → Assurance non obligatoire, ni pour le vendeur, ni pour l'acheteur.

Coûts Vendeur	Option	Coûts Acheteur
Risques Vendeur	Option	Risques Acheteur

RÈGLES INCOTERMS® 2020 – MARITIMES

POUR VRAC ET CONVENTIONNEL (RÈGLES NON ADAPTÉES AUX MARCHANDISES CONTENEURISÉES)



Hormis pour CIF → Assurance non obligatoire, ni pour le vendeur, ni pour l'acheteur.

***Chargement & déchargement** → Selon les **Liner-Terms** : conditions selon lesquelles une compagnie maritime ou un port charge et décharge les marchandises. Vendeurs et acheteurs doivent demander des cotations détaillées afin de pouvoir aligner la règle Incoterms® aux Liner-Terms.

Coûts Vendeur	Option	Coûts Acheteur
Risques Vendeur	Option	Risques Acheteur